



# Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

**9892<sup>e</sup>** séance

Lundi 7 avril 2025, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Bonnafont .....	(France)
<i>Membres :</i>	Algérie .....	M. Bendjama
	Chine .....	M. Geng Shuang
	Danemark .....	M <sup>me</sup> Lassen
	États-Unis d'Amérique .....	M. Kelley
	Fédération de Russie .....	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	Grèce .....	M. Sekeris
	Guyana .....	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
	Pakistan .....	M. Ahmad
	Panama .....	M. Alfaro de Alba
	République de Corée .....	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	M. Eckersley
	Sierra Leone .....	M. Sahid Tejan Kanu
	Slovénie .....	M <sup>me</sup> Blokar Drobič
	Somalie .....	M. Osman

## Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Le Président** : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; le général de corps d'armée Aroldo Lázaro Sáenz, commandant de la force et Chef de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; et le général de corps d'armée Ulisses de Mesquita Gomes, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La présente séance a vocation à être aussi interactive que possible. Nous attendons avec intérêt les questions et réponses entre membres du Conseil et commandants des forces.

Je donne la parole à M. Lacroix.

**M. Lacroix** : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de prendre la parole à la réunion annuelle des chefs des composantes militaires, ici, à New York. Je suis évidemment très heureux que deux commandants de force se joignent à nous aujourd'hui : le général de corps d'armée Aroldo Lázaro Sáenz, qui est le Chef et le commandant de la force de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et le général de corps d'armée Ulisses de Mesquita Gomes, qui est le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Cette réunion annuelle est l'occasion pour nous de réaffirmer notre engagement commun en faveur de la paix et de la sécurité à travers le travail très important des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette semaine, les commandants de force examineront des cas spécifiques et conduiront une revue systématique de tous les défis et aussi des meilleures pratiques. Ils discuteront de sujets importants comme les initiatives de communication stratégique, les contraintes en matière de ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et aussi en matière de protection des civils, ainsi que la mise à profit des technologies pour les opérations de maintien de la paix. Ils examineront aussi le rôle central de la formation dans l'amélioration et l'adaptation des opérations de maintien de la paix.

Avant de continuer, je voudrais exprimer ma reconnaissance à l'Allemagne pour sa décision de réunir à Berlin, en mai, la prochaine réunion de niveau ministériel sur le maintien de la paix. Cette réunion constituera une occasion très importante de mener des discussions de haut niveau sur l'avenir du maintien de la paix et les réformes nécessaires en la matière. Et bien entendu, nous espérons que cette réunion sera une occasion pour les États Membres de se mettre d'accord sur une approche collective afin de répondre aux défis actuels au maintien de la paix, d'adapter les opérations existantes et de faire en sorte que nous soyons tous préparés pour la création éventuelle de nouvelles opérations de maintien de la paix.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je souhaite mettre l'accent sur l'importance tenace, sur l'évolution et sur le rôle potentiel futur de la surveillance des cessez-le-feu, qui constitue l'une des tâches les plus anciennes et l'une des compétences de base des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dès le départ, le maintien de la paix a été conçu comme un moyen de surveiller un cessez-le-feu ou une trêve, et cette tâche a façonné les principes fondamentaux et l'éthique opérationnelle qui sous-tendent nos missions. Le mandat initial des Casques bleus était d'assurer une observation impartiale, d'établir des rapports méticuleux et d'appuyer le renforcement de la confiance dans les processus politiques visant à régler les conflits de manière pacifique.

Aujourd'hui comme alors, la surveillance efficace d'un cessez-le-feu repose essentiellement sur le strict respect des principes fondamentaux du maintien de la paix que sont le consentement, l'impartialité et le non-recours à la force, afin que les soldats de la paix soient perçus à tout moment comme des observateurs crédibles et impartiaux, capables de consigner et de rapporter des faits avec précision. L'environnement opérationnel actuel est de plus en plus dynamique et souvent caractérisé par des menaces hybrides qui brouillent les frontières entre les différents domaines. Dans ce contexte, la surveillance d'un cessez-le-feu ne peut plus se limiter à une simple présence, mais doit permettre de comprendre rapidement ce qui se passe sur le terrain et d'agir en conséquence. Les progrès technologiques nous permettent aujourd'hui d'étendre et d'accroître la portée de notre action et l'utilisation efficiente des ressources en déployant des capacités de surveillance bien au-delà des zones démilitarisées traditionnelles. Ces capacités nous permettent d'observer des environnements vastes et complexes en temps quasi réel, surmontant ainsi les limites inhérentes aux anciennes méthodes qui reposaient principalement sur une présence physique. La technologie peut donc nous aider à mettre en œuvre des stratégies cohérentes fondées sur les principes du consentement, de l'impartialité et du non-recours à la force, sauf, bien entendu, pour défendre le mandat et à des fins de légitime défense. Et elle doit être intégrée dans un processus politique bénéficiant du soutien unanime des États Membres et en particulier du Conseil de sécurité.

Notre stratégie de transformation numérique, dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, est fermement ancrée dans nos stratégies et vise à renforcer nos missions en fournissant de meilleurs outils pour détecter rapidement les violations, coordonner efficacement les interventions et conserver la confiance des populations qu'elles servent. Des plateformes intégrées permettent de suivre les violations d'un cessez-le-feu en temps quasi réel, tandis que des outils mobiles facilitent la communication et la vérification rapides des violations.

Ainsi, la plateforme Unite Aware a changé la façon dont nous surveillons les zones critiques. À Chypre, la mission a utilisé cet outil commun d'appréciation de la situation pour surveiller la zone tampon et passer d'une approche réactive à des mesures d'anticipation et une prise de décisions fondée sur les données.

À l'avenir, nos efforts de surveillance devront porter sur des menaces qui vont au-delà des domaines physiques traditionnels. Les opérations d'influence, les cyberattaques et autres menaces hybrides remettent en question nos modèles traditionnels et exigent des approches nouvelles et innovantes.

*(l'orateur poursuit en français)*

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) a réaffirmé l'importance du maintien de la paix en tant qu'instrument des Nations Unies, et a souligné la nécessité d'adapter cet instrument aux nouveaux défis et aux nouvelles réalités. Nous avons déjà entrepris des initiatives dans cette direction.

Au Liban, par exemple, et dans un contexte qui a changé dramatiquement depuis l'accord de cessation des hostilités du 27 novembre 2024, la FINUL a adopté une nouvelle posture afin de répondre au mieux à la nouvelle réalité et elle joue un rôle

très important en soutien aux parties pour maintenir leur respect de l'accord de cessation des hostilités à travers les cinq objectifs de son plan d'adaptation.

En République démocratique du Congo, le Conseil a récemment appelé à une cessation immédiate et sans condition des hostilités et a aussi exprimé sa disponibilité à examiner un rôle possible de la MONUSCO dans la mise en œuvre et la supervision d'un éventuel accord de cessez-le-feu. La MONUSCO est prête à assumer un tel rôle si le Conseil de sécurité en décidait. Durant ma visite en République démocratique du Congo en mars, le Président et le Premier Ministre de la République démocratique du Congo ont accueilli de manière positive cette perspective. Il est important également de rappeler le rôle que joue actuellement la MONUSCO en soutien au Mécanisme conjoint de vérification élargi sous la supervision de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs.

Je voudrais également signaler que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a adapté son concept d'opérations et est en train de le mettre en œuvre, et cela implique une adaptation de la présence, de l'empreinte et de la disposition des forces et des éléments de police de cette opération. Nous avons d'ailleurs eu ce matin une réunion avec la MINUSCA pour examiner toutes ces questions. Ceci pour dire qu'il y a en ce moment un ensemble d'efforts très importants qui sont faits pour faire en sorte que les missions existantes procèdent à une constante adaptation en fonction des réalités et de l'évolution des défis et de la situation sur le terrain.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Je tiens à souligner une nouvelle fois que, si le maintien de la paix peut faire partie intégrante d'un régime de surveillance du cessez-le-feu, le succès de tout cessez-le-feu relève de la seule responsabilité des parties. En effet, cela s'applique à chaque élément du mandat, et nous tenons à souligner que, à mesure que nous avançons, l'appui des États Membres, des gouvernements hôtes et des parties hôtes, et, surtout, celui du Conseil de sécurité, à nos opérations de maintien de la paix resteront absolument indispensables à la mise en œuvre réussie de nos mandats.

Avant de terminer, je tiens à rendre hommage aux courageux soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime au service de la paix, y compris les cinq qui ont été tués cette année et les 42 qui ont été blessés à la suite d'actes de malveillance. Je tiens à leur exprimer, ainsi qu'à leurs familles, toute notre solidarité.

**Le Président** : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Lázaro Sáenz.

**Le général Lázaro Sáenz** *(parle en anglais)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de parler de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). C'est un réel plaisir de pouvoir présenter dans les minutes qui suivent la situation de la mission et les défis auxquels nous sommes confrontés.

Le contrôle de la cessation des hostilités est l'une des principales tâches du mandat de la FINUL, comme indiqué dans la résolution 1701 (2006). La mission a gagné en importance depuis les hostilités d'octobre 2023 et de novembre 2024, mais elle a également gagné en complexité.

Depuis la cessation des hostilités entrée en vigueur le 27 novembre 2024, et en l'absence d'un cessez-le-feu permanent, l'un des principaux obstacles a toujours été que les parties interprètent différemment les obligations qui leur incombent au titre de la résolution 1701 (2006) et, désormais, au titre de l'accord de cessation des hostilités.

Le contexte stratégique et l'équilibre des forces ont aujourd'hui considérablement changé. Nous pourrions enfin assister à un lent processus vers un cessez-le-feu

plus permanent, mais cela pourrait prendre encore beaucoup de temps. Il faudrait pour cela un processus politique interne au Liban afin de régler les problèmes, notamment celui lié aux capacités militaires du Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques, et un volet politique entre le Liban et Israël pour traiter les questions de souveraineté et d'intégrité territoriale, ainsi que la démarcation de la frontière.

Le consentement de l'État hôte à la présence de 10 000 soldats étrangers reste évidemment indispensable à la mise en œuvre du mandat. La FINUL est déployée uniquement du côté libanais de la Ligne bleue, dans une région majoritairement chiite et encline à la résistance. Le retrait israélien ainsi qu'une bonne compréhension des sensibilités politiques au Liban et de la perception de la situation par la population locale dans la zone de responsabilité de la FINUL sont indispensables pour garantir l'acceptation des contingents, la liberté de circulation et de bons rapports avec l'Armée libanaise. L'impartialité, une communication efficace et des réactions rapides en cas de désinformation et de mésinformation sont les outils dont dispose la mission.

La désinformation et la mésinformation sont des menaces croissantes auxquelles est confrontée notre mission dans l'exécution de son mandat. Ces défis exigent que nous adaptions notre approche afin de préserver notre crédibilité, d'afficher notre impartialité, de renforcer la confiance et d'améliorer l'efficacité de nos opérations. Pour relever ces défis, nous devons projeter une image forte, fondée sur des faits et basée sur un dialogue avec la population, une présence opérationnelle et une approche humaine.

Nous devons maintenant tirer profit de la perception de crédibilité que nous avons cultivée au cours des 15 derniers mois grâce à des déclarations claires, factuelles et vérifiées. Nous devons continuer d'envoyer des messages directs, cohérents et clairement basés sur des faits vérifiés pour lutter efficacement contre la désinformation.

La vérification des faits et les contrôles restent au cœur de nos efforts de communication. Nous avons mis en place un système dans lequel les messages sont formulés de manière centralisée et diffusés à toutes les unités ayant une composante de sensibilisation. Communiquer efficacement est une responsabilité partagée par tous les membres de notre mission.

Il est indispensable que les acteurs gouvernementaux fassent également des déclarations publiques pour sensibiliser la population au rôle et au mandat de la FINUL, et pour éviter toute perception erronée, par exemple, que la FINUL serait aux ordres d'Israël, que les soldats de la paix auraient des intentions cachées, que la FINUL serait une force d'occupation, etc.

Le déploiement accru de l'Armée libanaise contribuera également à faire accepter la présence des contingents. Un plus grand nombre d'activités opérationnelles combinées se concentrent non seulement sur la prise de contrôle effective de la zone d'opération, mais aussi sur le déminage et la dépollution de routes ainsi que la détection et l'enlèvement d'importantes quantités d'engins non explosés. Le retrait de la végétation par les Forces de défense israéliennes a également permis de nettoyer de nombreux champs de mines situés au nord de la Ligne bleue. Notre présence en soutien à l'Armée libanaise sera un facteur rassurant pour les rapatriés libanais et facilitera l'accès des partenaires humanitaires et de développement afin d'entamer les efforts de relèvement et de reconstruction.

Un processus politique visant à instaurer un cessez-le-feu permanent doit être une priorité absolue. L'intervention des États-Unis et de la France a contribué à désamorcer les hostilités en novembre 2024. Un mécanisme de suivi a été mis en place, mais il s'agit d'un processus encore fragile et, à ce jour, seuls des contacts entre militaires ont eu lieu. Une composante politique sera nécessaire pour mettre les parties sur la voie de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) et

faciliter des discussions franches sur un processus de délimitation de la frontière potentiellement âpre. La FINUL n'a pas de mandat politique pour entamer de telles négociations. La Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, avec laquelle la FINUL travaille en étroite coordination, s'efforce de coopérer pleinement avec les partenaires extérieurs pour créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un processus politique.

La FINUL peut aider à prendre les dispositions de sécurité nécessaires et appuyer le maintien de la stabilité le long de la Ligne bleue afin d'éviter une escalade. Cependant, pour ce faire, nous devons nous adapter à la situation si nous voulons nous acquitter de notre mandat. Un facteur crucial de l'adaptation de la FINUL est l'utilisation des nouvelles technologies. C'est pourquoi nous avons décidé d'élaborer un plan d'adaptation axé sur cinq objectifs clés : appuyer le mécanisme, renforcer notre dispositif opérationnel, obtenir l'appui des populations locales, garantir l'intégration dans les efforts plus larges de consolidation de la paix et améliorer le profil de la mission. En ce qui concerne le dernier objectif, il est indispensable de renforcer les capacités de la FINUL. D'une part, nous avons déjà renforcé nos capacités en matière de neutralisation des explosifs et munitions et en matière de génie, même si certaines mesures sont encore en cours pour répondre pleinement à nos besoins. D'autre part, nous avons élaboré un plan visant à créer de nouvelles capacités, en tirant parti de la technologie pour mieux équiper la FINUL dans l'exécution de son mandat.

La technologie s'est déjà avérée utile aux opérations de maintien de la paix et, au sein de la FINUL, elle pourrait contribuer à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et à combler les lacunes en matière de surveillance. Les capacités actuelles des radars, par exemple, ne permettent pas de détecter les drones volant à basse altitude ou les frappes aériennes. Les capacités les plus importantes pourraient être des drones, des systèmes de radar au sol et des caméras, dont l'avantage serait de surveiller de vastes zones en complément du déploiement de forces de maintien de la paix et, pour des durées plus longues, d'informer en temps réel les contingents sur le terrain de ce qui les attend. En résumé, l'utilisation de la technologie renforcerait la capacité de la mission de surveiller et de signaler les violations de la résolution 1701 (2006), et l'acceptation par les parties de ce recours à la technologie témoignerait de leur attachement à la résolution 1701 (2006) et à la cessation des hostilités.

Pour terminer, je voudrais dire que la FINUL, dans le cadre de son mandat, continuera à s'adapter et à renforcer ses capacités, notamment avec l'aide de la technologie, en essayant d'envoyer des messages clairs pour éviter toute mésinformation, afin de continuer d'œuvrer à la pleine application de la résolution 1701 (2006) et en faveur de la cessation des hostilités.

**Le Président** : Je remercie le général Lázaro Sáenz pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Gomes.

**Le général Gomes** (*parle en anglais*) : C'est un privilège de participer au débat d'aujourd'hui sur l'importance du maintien de la paix et la nécessité pour les missions de s'adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles réalités, notamment en ce qui concerne la surveillance d'un cessez-le-feu. En tant que commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), j'évalue en permanence les problèmes à régler et les possibilités à exploiter pour que la force puisse s'acquitter au mieux de son mandat et, en fin de compte, ramener la menace posée par les groupes armés à un niveau qui puisse être géré par les autorités congolaises.

La MONUSCO est l'une des plus grandes opérations multidimensionnelles. Elle est connue pour sa capacité de s'adapter aux nouveaux défis et pour son attachement à l'innovation, notamment l'utilisation de nouvelles technologies, un dialogue soutenu avec les populations locales et le déploiement de forces d'intervention rapide

et d'unités mobiles pour répondre aux menaces. Elle y est parvenue grâce à des partenariats solides avec les autorités nationales et les organisations régionales.

Mon exposé d'aujourd'hui sera axé sur la technologie, le rôle du pays hôte et le renforcement des partenariats, autant d'éléments essentiels à la surveillance efficace d'un cessez-le-feu par les opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne l'utilisation de la technologie pour la surveillance d'un cessez-le-feu, et les menaces et potentialités connexes, la MONUSCO possède certaines technologies de surveillance, notamment des drones pour la reconnaissance aérienne et des systèmes de radar au sol pour la sécurité des périmètres, qui ont considérablement amélioré notre perception de la situation et notre efficacité opérationnelle, réduisant les risques pour notre personnel et améliorant l'exécution des mandats. Ces outils pourraient également être déployés pour la surveillance d'un cessez-le-feu. Toutefois, pour que le potentiel de ces technologies soit pleinement exploité, nous devons veiller à ce qu'elles soient pleinement intégrées dans nos plateformes de données, à savoir le système géospatial d'appréciation de la situation et Unite Aware, afin de générer en temps voulu des renseignements exploitables. Avec des informations en temps réel sur les déplacements des groupes armés et des soldats de la paix, nous disposerons de meilleures ressources pour adapter notre dispositif, modifier nos plans, atténuer les risques et réévaluer nos opérations.

Bien qu'elles soient importantes pour le maintien de la paix, les technologies de surveillance sont également utilisées par des groupes armés, des milices et des réseaux criminels. Ces derniers mois, nous avons constaté que les groupes armés utilisaient des drones aisément disponibles pour la reconnaissance et se servaient d'applications de messagerie chiffrées pour la coordination et la diffusion de la propagande, ce qui leur permet de contourner les méthodes de surveillance traditionnelles. Cette situation, associée à une volonté d'opérer en dehors des limites du contrôle traditionnel de l'État, crée un adversaire à la fois imprévisible et difficile à combattre. Pour répondre efficacement à ces menaces, nous avons adapté nos stratégies d'achats et de constitution des forces pour pouvoir tirer parti des capacités les plus récentes du secteur et des pays fournisseurs de contingents en l'espace de quelques semaines et de quelques mois plutôt que de quelques années.

Outre l'adaptation aux nouvelles menaces technologiques, nous devons également lutter contre la menace grandissante de la désinformation et de la désinformation, qui sapent la crédibilité des missions de maintien de la paix et compromettent l'exécution de leurs mandats. Pour lutter contre la désinformation et la désinformation, la MONUSCO a fait circuler à titre préventif des données factuelles sur de nombreuses plateformes de communication. La formation des soldats de la paix à la collecte, au traitement, à l'exploitation et à la communication des données est essentielle et couvre plusieurs éléments d'une force de maintien de la paix.

En ce qui concerne le rôle de l'État hôte dans la surveillance d'un cessez-le-feu, la capacité de conserver le consentement à long terme des États hôtes et des populations locales est déterminante pour le succès de toute mission de maintien de la paix. À cette fin, la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo travaillent conjointement pour définir les priorités et les objectifs de la MONUSCO, notamment dans le contexte de sa transition graduelle, responsable et durable. Dans ce cadre, la MONUSCO continue de mener des opérations conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo afin d'atteindre l'objectif final de la Mission, à savoir ramener la menace posée par les groupes armés à un niveau qui puisse être géré par la République démocratique du Congo.

Veiller à ce que les autorités de l'État hôte participent activement aux mécanismes de surveillance contribue à renforcer la confiance et l'efficacité opérationnelle. En facilitant l'accès, en échangeant des renseignements et en garantissant l'application

du principe de responsabilité, les États hôtes deviennent des facteurs déterminants de la réussite des opérations de maintien de la paix. La MONUSCO entretient avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo des relations empreintes de collaboration et de transparence dans l'intérêt d'objectifs communs. Les initiatives de formation et de renforcement des capacités des personnels chargés de l'application de la loi et des effectifs militaires locaux contribuent à rehausser la stabilité et à créer un cadre durable pour la paix.

Quant au fait de resserrer les partenariats pour la surveillance du cessez-le-feu, c'est vital si on veut qu'elle soit efficace. La MONUSCO a toujours soutenu les initiatives régionales, en tirant parti de ses connaissances, de sa présence et de ses capacités pour appuyer les processus de Nairobi et de Luanda, ainsi que le mécanisme de vérification ad hoc renforcé, dirigé par l'Angola et, plus récemment, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, conformément au mandat énoncé dans la résolution 2746 (2024). Cet engagement souligne l'importance capitale du partenariat pour parvenir à un cessez-le-feu durable et effectif, et il est crucial pour la réussite de tous les futurs mandats de surveillance d'un cessez-le-feu.

Les mécanismes de surveillance conjoints, les accords de partage d'informations et les initiatives diplomatiques peuvent contribuer à favoriser une stratégie de maintien de la paix plus globale et plus inclusive. Spécifiquement, le partenariat établi entre la MONUSCO et le Mécanisme conjoint de vérification élargi, formalisé par un mémorandum d'accord, atteste de notre détermination à assumer conjointement les efforts déployés et à garantir la complémentarité dans la surveillance du cessez-le-feu. Cette collaboration facilite le partage d'informations en temps réel et la planification opérationnelle conjointe, lesquels sont déterminants pour une exécution efficace du mandat.

En outre, la MONUSCO doit tirer parti de partenariats noués avec des entreprises technologiques du secteur privé pour améliorer les capacités de surveillance et de partage de informations. La collaboration avec les fournisseurs de télécommunications peut aider à mettre en place des systèmes d'alerte rapide basés sur la téléphonie mobile, qui donnent aux civils les moyens de signaler rapidement et efficacement les violations du cessez-le-feu.

Pour terminer, on ne saurait trop insister sur le rôle de la technologie dans la surveillance du cessez-le-feu. Néanmoins, le succès de notre mission ne dépend pas uniquement de la technologie. Pour que la surveillance du cessez-le-feu soit efficace, l'État hôte et les populations locales doivent continuer d'apporter leur coopération et leur consentement. La confiance doit être entretenue grâce à la transparence, à une responsabilité effective et à une communication efficace. Enfin, il est crucial, pour la viabilité de notre mission de maintien de la paix, que les partenariats avec les organisations régionales, les groupes de la société civile et les parties prenantes internationales soient renforcés.

Dans une perspective d'avenir, restons fermement attachés à la paix, la sécurité et la dignité humaine. Continuons d'innover, de nous adapter et de collaborer en quête d'un monde plus sûr et plus stable pour tous.

Je remercie les membres du Conseil de leur attention et de leurs efforts, et je me réjouis à la perspective de poursuivre notre coopération en vue d'atteindre nos objectifs communs.

**Le Président :** Je remercie le général Gomes de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés instructifs le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, le général de corps d'armée Ulisses de Mesquita Gomes, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et le général de corps d'armée Aroldo Lázaro Sáenz, Chef de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Par leur truchement, nous remercions tous les soldats de la paix qui s'acquittent consciencieusement des tâches qui leur sont confiées pour maintenir la paix et la sécurité dans des situations de conflit complexes.

Les composantes militaires occupent une place particulière dans les efforts de maintien de la paix des Nations Unies. En définitive, ce sont elles qui forment le socle des activités de maintien de la paix de l'Organisation mondiale qui est la nôtre. C'est au premier mandat auquel elles ont participé que remontent les principes fondamentaux du maintien de la paix : consentement des parties, impartialité et non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Quant à la surveillance des régimes de cessez-le-feu, elle était assurée par des observateurs militaires avant même que le concept de maintien de la paix des Nations Unies fasse son apparition.

Les soldats de la paix recensent méticuleusement toutes les violations des deux côtés, et ces informations forment la base des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, qui peut alors envisager de prendre les mesures qui s'imposent contre les auteurs de ces violations. Ainsi, l'une des principales tâches de la FINUL, telle que les définit la résolution 1701 (2006), texte clef, est de surveiller la cessation des hostilités le long de la Ligne bleue.

Sans cela, le Conseil de sécurité ne saurait pas, par exemple, que depuis l'instauration du cessez-le-feu, il y a eu 50 fois plus de tirs d'obus en provenance d'Israël qu'en provenance du nord de la Ligne bleue, or c'est crucial pour déterminer quelle est la partie qui recherche l'escalade. Si les Casques bleus n'étaient pas présents au Liban, le Conseil ne disposerait tout simplement pas de données objectives concernant le respect du régime de cessation des hostilités.

De toute évidence, cette fonction ne peut être assumée par des structures établies selon des formats restreints. Spécifiquement, le mécanisme de surveillance spécial établi à Naqoura, après la trêve décrétée le 26 novembre 2024 – mécanisme qui est dirigé par les États-Unis et auquel la France participe –, ne nous fournit pas ce genre d'information. Cette structure était censée recevoir des signalements d'éventuelles violations commises par Israël et le Liban, collecter et vérifier ces informations et aider les parties à se conformer aux accords de paix. En revanche, on ne nous jamais expliqué ce que les participants au mécanisme feraient de ces informations. Par conséquent, d'après les informations dont nous disposons, dans la plupart des cas, la partie israélienne ne fait tout simplement aucun cas du mécanisme de surveillance et n'assume absolument aucune responsabilité pour ses actions, ce qui, fondamentalement, élimine toute utilité que pourrait avoir le mécanisme de Naqoura.

Exemple clair : Israël a décidé de conserver le contrôle de cinq positions stratégiques en hauteur et dans la zone frontalière, et d'organiser deux zones tampons, en violation des accords de cessez-le-feu. À cet égard, seul un silence assourdissant émane de ce fameux mécanisme de surveillance spécial, ce qui contraste avec les protestations publiques de la FINUL.

Quant à l'utilisation des nouvelles technologies pour surveiller le cessez-le-feu, nous pensons qu'il s'agit là d'une question purement pratique. Il est évident que les soldats de la paix doivent rester en phase avec leur époque et tirer parti des dernières avancées technologiques dans leur travail quotidien. Il faut cependant garder à l'esprit le caractère sensible de cette question et la nécessité d'obtenir le consentement

des deux parties. Il est important de veiller à ce que l'emploi de l'informatique et du numérique par les soldats de la paix ne fasse pas peser une menace sur la souveraineté des États et qu'il ne porte pas atteinte à la vie privée des citoyens. À cet égard, nous prenons note des échanges entre le Secrétariat, le commandement de la mission et les parties, représentées par les Forces de défense israéliennes et l'Armée libanaise, notamment dans le cadre du mécanisme de Naqoura, qui a prouvé à maintes reprises son efficacité à prévenir des situations de crise.

Dans le contexte de la FINUL, ce sont les patrouilles terrestres et aériennes qui jouent un rôle important pour la surveillance du cessez-le-feu, et elles ont été mises en pause, pour ainsi dire, durant la campagne menée par Israël à l'automne 2024. Nous constatons avec satisfaction que le plan d'adaptation de la mission de maintien de la paix prévoit une augmentation du nombre de patrouilles de surveillance le long de la Ligne bleue, en coordination plus étroite avec l'Armée libanaise. Il convient de souligner que l'accès au secteur privé, y compris en vue d'enquêter sur ce qui s'est passé, ne peut se faire que sous la supervision de l'Armée libanaise.

Nous avons également évoqué la question de l'adaptation des mécanismes de suivi du cessez-le-feu aux nouvelles menaces, y compris la propagation de la désinformation et de l'infox. Dans le contexte libanais, cette question semble quelque peu excessive. On peut parler longuement de l'avenir du maintien de la paix, qui est un sujet extrêmement populaire en ce moment, tout en passant sous silence le fait qu'Israël continue d'occuper des territoires libanais, ce qui constitue en soi une menace directe non seulement pour le régime de surveillance du cessez-le-feu, mais aussi pour le travail des forces de maintien de la paix en général. Par exemple, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2025/153) note que les violations de la liberté de circulation des soldats de la paix imputées à la partie libanaise étaient souvent liées au ressentiment général de la population à l'égard de l'occupation israélienne, et que les Casques bleus en subissaient simplement le contrecoup.

Nous pensons que la seule solution, c'est que les deux parties, Israël et le Liban, reviennent à la mise en œuvre de toutes leurs obligations au titre de la résolution 1701 (2006). Nous rappelons que cette résolution énonce à la fois les obligations d'Israël, à savoir la cessation de toutes les offensives militaires, le retrait de ses forces armées du Sud-Liban et l'arrêt de l'occupation des terres libanaises et des violations de la souveraineté de la République libanaise, et inclut des dispositions concernant le retrait des formations du Hezbollah au nord du fleuve Litani.

En ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, la résolution 2773 (2025), adoptée à l'unanimité, réaffirme que le Conseil est prêt à envisager la possibilité d'associer la MONUSCO au suivi d'un éventuel cessez-le-feu, une fois qu'un accord pertinent aura été conclu grâce aux efforts diplomatiques régionaux, sous les auspices de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

La Russie est prête à en discuter avec ses collègues du Conseil si ces organisations sous-régionales en font la demande. En outre, nous pensons que si les pays de la région demandent officiellement la participation de la MONUSCO au suivi du régime de cessez-le-feu, les modalités précises de la participation des forces de maintien de la paix doivent être définies dans le cadre d'un dialogue direct et ouvert avec nos collègues africains. Nous comptons également sur les recommandations des responsables de la Mission et du Secrétariat. Nous pensons que cela permettrait au Conseil de prendre une décision éclairée dans le cadre des discussions sur les paramètres du mandat de la MONUSCO.

La question de l'évolution de la situation au Sud-Kivu, dont les Casques bleus se sont retirés l'été dernier, sera au cœur de ces discussions. Compte tenu de la nature sensible de ce sujet, nous pensons que le Conseil devrait l'aborder très soigneusement

et de manière réfléchie. Nous sommes convaincus qu'aucune décision du Conseil ne doit remettre en question son autorité ni le déroulement du retrait progressif et échelonné de la Mission de la République démocratique du Congo.

La Fédération de Russie, en tant que pays fournisseur de contingents, s'efforce de renforcer sa contribution au maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, par l'intermédiaire du Ministère de la défense, des observateurs militaires et des officiers participent à des missions en République centrafricaine, au Sahara occidental, en République démocratique du Congo, au Moyen-Orient, au Soudan du Sud et à Chypre.

Afin de garantir l'exécution efficace des tâches qui incombent aux observateurs militaires, nous devons veiller à une dotation en personnel adéquate. La Russie contribue à la formation des soldats de la paix, y compris étrangers, dans le cadre de programmes certifiés par le Secrétariat pour la formation des officiers d'état-major et des observateurs militaires des Nations Unies. Notre pays dispose d'une expérience sans équivalent en matière de formation professionnelle des Casques bleus, et nous sommes prêts à la partager.

**M. Alfaro de Alba** (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation française d'avoir organisé la présente séance. Nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et aux commandants des forces, le général Aroldo Lázaro Sáenz et le général Ulisses de Mesquita Gomes, de leur travail et de leurs précieuses contributions.

Nous considérons qu'il est essentiel de recevoir continuellement des conseils des commandants des forces de maintien de la paix et des agents sur le terrain, conseils que nous apprécions à leur juste valeur. Pouvoir entendre directement les enseignements tirés des expériences au Liban et les difficultés que rencontre actuellement la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo nous aide à garantir que les décisions du Conseil tiennent compte des réalités opérationnelles et que nous pouvons adapter de manière constructive les missions aux nouveaux défis qui se posent.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a joué un rôle fondamental dans la surveillance de la cessation des hostilités et l'appui à la souveraineté du Liban. Il est impératif que toutes les parties respectent le mandat de la mission et assurent sa sécurité afin qu'elle puisse poursuivre son travail efficacement.

Les composantes militaire et policière sont et continueront d'être essentielles. Cependant, nous pensons qu'il est nécessaire de compléter les opérations de paix par une composante civile et politique plus importante. Nous considérons que seule une approche globale peut ouvrir la voie à la réconciliation, au renforcement de la confiance et à une paix durable.

Le Panama estime que toute surveillance d'un cessez-le-feu doit aller de pair avec des projets du Fonds pour la consolidation de la paix et que la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle clef dans le cadre de ce processus. En outre, les efforts de suivi en vue de la réconciliation et de la pérennisation de la paix doivent être dirigés par les États hôtes et les acteurs locaux.

La consolidation de la paix après un cessez-le-feu dépend de l'appropriation nationale des processus et de stratégies fondées sur le renforcement de la confiance et la réduction de la polarisation des parties concernées. Dans le même temps, il faut garantir une gouvernance inclusive menant à une véritable réconciliation. Nous estimons qu'il est essentiel d'inclure des mécanismes de renforcement de la confiance entre les composantes militaire et policière et les autorités et populations locales. De même, il est indispensable de prévoir des initiatives qui renforcent les institutions et

les processus démocratiques, promeuvent l'état de droit et facilitent la participation continue de la société civile, notamment des femmes et des jeunes.

Il est toutefois crucial que tous ces efforts s'accompagnent d'investissements dans le développement, l'éducation, la santé, l'emploi et la reconstruction économique, afin d'éviter une recrudescence des tensions sociales qui pourraient raviver le conflit. Dans ce contexte, la collaboration avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et le secteur privé peut améliorer la capacité de réaction et faciliter l'intégration entre les efforts internationaux et les initiatives locales de consolidation de la paix.

Enfin, si nous voulons que le suivi du cessez-le-feu soit un outil efficace pour la paix, nous devons également tirer parti des nouvelles technologies sans perdre de vue l'importance de lutter contre la désinformation et d'assurer l'inclusion de tous les acteurs dans la réconciliation et la consolidation de la paix, dans le plein respect des droits humains en tout temps. C'est la seule façon de parvenir à une paix durable.

En tant que pays attaché à la protection des civils et au droit international humanitaire, le Panama réaffirme son soutien aux opérations de paix des Nations Unies, dont le rôle est et restera fondamental pour préserver et garantir la paix dans le monde. Le Panama continuera de collaborer avec les membres du Conseil de sécurité et les autres parties intéressées pour promouvoir la stabilité et le règlement pacifique des conflits.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) :** Je félicite la présidence française du Conseil d'avoir organisé cette séance d'information sur le rôle vital que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent dans la surveillance de cessez-le-feu. Cette séance d'information arrive à point nommé, compte tenu en particulier de l'accent mis par le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) sur l'adaptation du maintien de la paix aux défis contemporains et dans la perspective de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Berlin le mois prochain.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, ainsi que les généraux de corps d'armée Lázaro Sáenz et Gomes de leurs exposés instructifs. Nous appréhendons désormais mieux les défis auxquels nos soldats de la paix sont confrontés dans l'exécution de leur mandat et les solutions envisageables, notamment en ce qui concerne la surveillance d'un cessez-le-feu. D'après l'expérience de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le renforcement des moyens d'action et de la capacité d'adaptation de cet aspect des opérations de maintien de la paix exige une réflexion approfondie et un esprit d'innovation. À cet égard, le Guyana propose les cinq réflexions suivantes en réponse aux questions devant servir à orienter la séance.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle de la technologie, qui a déjà été mentionné par nos intervenants et les collègues qui ont pris la parole avant moi, cela fait plus de 10 ans que le Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a examiné pour la première fois la question de l'utilisation de la technologie dans le domaine du maintien de la paix. Nombre de ses recommandations restent valables. Le Guyana continue d'insister sur le potentiel de transformation dont sont porteuses les technologies modernes dans la surveillance d'un cessez-le-feu, et il estime que l'intégration de matériel de surveillance avancé, tel que les drones, l'imagerie satellite et les capteurs au sol, permettrait d'améliorer considérablement l'efficacité opérationnelle et de mieux apprécier les situations, tout en réduisant le risque de dommages corporels pour le personnel sur le terrain. Au vu de l'augmentation signalée des actes hostiles visant les missions et des obstacles toujours plus nombreux qui entravent la surveillance physique, les missions peuvent de plus en plus compter sur la technologie pour surmonter certains

écueils, étendre la portée de la surveillance et accélérer le rythme de la synthèse des données. Si la technologie ne peut remplacer toutes les tâches effectuées par les soldats de la paix dans le cadre de la surveillance et de la vérification d'un cessez-le-feu, elle peut certainement améliorer l'efficacité de leur travail ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel des missions. Nonobstant les avantages décrits ci-avant, le Guyana souligne également qu'il importe de veiller à ce que l'introduction de nouvelles technologies se fasse dans le respect des droits humains, du droit international et de la souveraineté des États hôtes.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'adaptation aux nouvelles menaces, la prolifération de la désinformation et de la mésinformation pose des défis sans pareils aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Souvent, ces actes sont motivés par des considérations politiques et peuvent creuser le fossé entre, d'une part, les perceptions et les attentes locales à l'égard des missions de maintien de la paix et, d'autre part, les mandats et capacités réels de ces dernières. Le Guyana préconise l'élaboration de solides stratégies d'information du public, y compris l'exploitation des médias sociaux et d'autres plateformes adaptées à l'environnement local, ainsi que le renforcement de la collaboration et des partenariats avec les communautés locales afin de lutter efficacement contre ces menaces. Un bon exemple à cet égard est le lancement de stations de radio par certaines missions, telles que Radio Guira FM, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Radio Okapi, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et Radio Miraya, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, afin de lutter contre la diffusion de discours négatifs. L'utilisation de stations de radio et d'autres plateformes médiatiques s'est révélée efficace pour mettre en lumière les succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui leur a permis d'apporter davantage de clarté sur leurs mandats et de combler les déficits de confiance avec les populations locales.

Troisièmement, en ce qui concerne le consentement de l'État hôte et ses effets à long terme, le succès de toute opération de maintien de la paix passe nécessairement par le maintien du consentement de l'État hôte et de la confiance de la population. Les mandats de surveillance d'un cessez-le-feu doivent être mis en œuvre dans le respect de la souveraineté de l'État hôte et en tenant compte des besoins des communautés locales. La viabilité à long terme repose sur le renforcement des capacités locales et la promotion de l'inclusion dans les processus de paix, ce qui permet aux États hôtes d'assumer la responsabilité de leur propre sécurité. Au Liban, à Chypre et dans d'autres régions où sont déployées des opérations de maintien de la paix, les missions jouent un rôle crucial s'agissant d'étendre l'autorité du gouvernement, de fournir une aide humanitaire et d'appuyer le développement local. Ces succès doivent être salués et devenir la norme pour toutes les opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, pour ce qui est du rôle des parties à un conflit, la surveillance efficace d'un cessez-le-feu exige la participation active et la coopération de toutes les parties à un conflit, y compris l'État hôte. Des canaux de communication clairs et des mécanismes de dialogue doivent être mis en place pour remédier aux violations et instaurer la confiance. À cet égard, l'ONU doit veiller à ce que les parties participent activement à la surveillance du cessez-le-feu afin de renforcer l'appropriation du processus et l'application du principe de responsabilité, contribuant ainsi au succès des efforts de maintien de la paix. Nous appelons toutes les parties à un accord de cessez-le-feu existant à faire montre d'une volonté politique de participer à ces processus et à faire preuve de la souplesse nécessaire pour qu'ils se déroulent comme prévu.

Cinquièmement et enfin, les partenariats sont indispensables pour renforcer l'efficacité de la surveillance d'un cessez-le-feu. Une collaboration plus étroite avec les

organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, et avec la société civile, y compris les femmes et les jeunes, peut apporter un appui précieux et des connaissances spécialisées très utiles. Nous devons promouvoir l'appropriation locale du processus de surveillance d'un cessez-le-feu en donnant aux communautés locales les moyens de jouer un rôle central et en tirant parti de leurs réseaux et de leurs ressources pour renforcer les capacités de surveillance. Nous devons également continuer d'associer les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les contributeurs financiers, car ces partenariats sont cruciaux pour garantir que les opérations de maintien de la paix disposent des ressources et des capacités nécessaires à leur succès.

Pour terminer, le Guyana reste attaché à la vision du maintien de la paix des Nations Unies en tant qu'outil dynamique et adaptable à la disposition de l'ONU. Nous sommes convaincus que, en agissant de concert, les membres du Conseil peuvent contribuer à relever les défis actuels et à renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix à s'acquitter efficacement de leur mandat.

**M<sup>me</sup> Blokar Drobič** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la France d'avoir organisé la présente séance, le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé et les généraux de corps d'armée Lázaro Sáenz et Gomes de leurs contributions très utiles. Nous apprécions grandement les informations recueillies et les enseignements tirés sur le terrain, et nous sommes toujours désireux d'en savoir plus sur les principaux défis qui se posent et sur les améliorations envisageables. C'est pourquoi je les remercie encore une fois chaleureusement.

La nature changeante des conflits, les progrès fulgurants de la technologie et l'évolution rapide des dynamiques géopolitiques posent des défis sans pareils au maintien de la paix. La surveillance de cessez-le-feu est une tâche essentielle du maintien de la paix des Nations Unies depuis ses toutes premières missions et, aujourd'hui, elle reste une responsabilité centrale de plusieurs opérations. Si la surveillance d'un cessez-le-feu peut être considérée comme une tâche traditionnelle, nous devons veiller à ce qu'elle s'adapte efficacement aux nouveaux défis et aux nouvelles réalités. Je voudrais souligner quatre points qui nous semblent importants dans le cadre du débat sur l'avenir de la surveillance de cessez-le-feu.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle de la technologie, dans l'environnement opérationnel actuel qui évolue rapidement, l'utilisation de technologies émergentes et avancées, y compris l'intelligence artificielle, peut contribuer de manière cruciale à améliorer l'appréciation des situations et l'efficacité de la surveillance d'un cessez-le-feu, ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. En exploitant et en incorporant des outils technologiques nouveaux et avancés, les opérations de paix peuvent déterminer de manière plus précise, plus fiable et plus rapide si un cessez-le-feu est respecté, ce qui est vital pour le maintien de la paix dans les zones de conflit. Dans un environnement opérationnel de plus en plus dangereux, cela permet également de réduire au minimum l'exposition du personnel des Nations Unies. La combinaison d'outils technologiques et de compétences humaines est indispensable à la réussite des opérations.

Deuxièmement, la surveillance d'un cessez-le-feu a une incidence directe sur le consentement à long terme des États et des populations hôtes aux opérations de maintien de la paix. Une surveillance efficace, impartiale et transparente reposant sur un mandat clair et suffisamment financé permet d'instaurer la confiance et de maintenir la légitimité. En revanche, une surveillance défailante et une impression de partialité peuvent rapidement éroder la confiance et provoquer une perte de soutien. La surveillance doit dès lors être crédible, transparente et inclusive.

Troisièmement, en ce qui concerne le rôle de toutes les parties à un conflit et celui des États hôtes, toutes les parties à un conflit doivent appuyer efficacement la

surveillance du cessez-le-feu en accordant un accès total, en partageant les informations et en respectant l'indépendance de la surveillance. L'État hôte doit veiller à ce que les soldats de la paix puissent mener leurs activités sans interférence et doit enquêter sur les violations du cessez-le-feu en toute diligence et transparence. Toutes les parties doivent être amenées à répondre des violations qu'elles ont commises et doivent participer à des discussions visant à améliorer la surveillance.

Quatrièmement, les partenariats jouent un rôle fondamental pour renforcer la surveillance d'un cessez-le-feu. La surveillance d'un cessez-le-feu est une tâche qui ne peut être assumée exclusivement par l'ONU. En collaborant avec les organisations régionales, les autorités locales et les acteurs non gouvernementaux, les missions de maintien de la paix peuvent renforcer leurs capacités de surveillance. Les partenariats améliorent la surveillance en la rendant plus efficace, plus pertinente, plus transparente et plus responsable.

Alors que l'ONU examine l'avenir du maintien de la paix, la capacité à soutenir et à surveiller les cessez-le-feu doit rester un élément central. La surveillance ne suffit pas à elle seule à instaurer la paix. Toutefois, lorsqu'elle est efficace, elle peut réduire les tensions, instaurer la confiance et créer un espace pour des solutions politiques. Sans cela, la surveillance risque de ne devenir qu'une simple activité technique.

Pour terminer, nous remercions une fois de plus les chefs des composantes militaires des services rendus, et nous attendons avec intérêt d'en savoir plus sur leur expérience sur le terrain.

**M. Sekeris** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le général de corps d'armée Aroldo Lázaro Sáenz, commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et le général de corps d'armée Ulisses de Mesquita Gomes, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de leurs exposés fort utiles.

La Grèce exprime sa gratitude aux hommes et aux femmes chargés du maintien de la paix, qui s'engagent à servir dans les circonstances les plus difficiles, et elle rend hommage à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Dans le même temps, nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les attaques et tous les actes hostiles contre les soldats de la paix, actes qui sont dirigés contre le système des Nations Unies lui-même.

En septembre 2024, nos dirigeants ont adopté le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), par lequel ils se sont engagés à adapter les opérations de paix afin qu'elles répondent mieux aux enjeux actuels et aux nouvelles réalités. Nous attendons maintenant avec intérêt l'étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies, prévue par le Pacte. La prochaine Conférence ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui se tiendra à Berlin, constituera une étape cruciale dans cette direction.

Bien que les mandats des opérations de paix aient été considérablement élargis au cours des dernières années, pour couvrir une multitude de questions et de programmes, tels que la protection des civils, les femmes et la paix et la sécurité, les jeunes et la paix et la sécurité, et le climat et la paix et la sécurité, il y a une tâche qui a toujours été, et qui reste, au cœur de toute opération de paix traditionnelle, à savoir la surveillance des cessez-le-feu.

En ce qui concerne la FINUL, comme nous l'avons déjà dit au Conseil de sécurité, la mission a joué pendant des années un rôle constructif dans la surveillance de la cessation des hostilités, ce qui a permis la mise en œuvre complète et durable du cessez-le-feu et, à terme, l'instauration d'une paix pérenne dans la région. La Grèce continuera de participer activement à cette mission des Nations Unies en

contribuant des membres du personnel hautement qualifiés, dans le respect de la parité des genres.

La poursuite de la détérioration de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo est une source de préoccupation constante, notamment en raison des graves répercussions humanitaires de la crise. Le Conseil doit poursuivre la pleine mise en œuvre de sa récente résolution 2773 (2024), qui a envoyé un message clair et fort au Mouvement du 23 mars en l'appelant à cesser immédiatement les hostilités et à se retirer de Goma, de Bukavu et de toutes les autres zones qu'il contrôle. Le rôle de la MONUSCO sera crucial lorsqu'un cessez-le-feu sera conclu dans ce pays, et nous sommes prêts à apporter notre soutien à cet égard.

Une autre mission qui présente un intérêt particulier pour mon pays est la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Dans ce contexte, la Grèce exprime une nouvelle fois sa satisfaction quant à la récente adoption à l'unanimité de la résolution 2723 (2024), qui renouvelle le mandat de l'UNFICYP pour 12 mois. Par cette résolution, le Conseil exprime son ferme appui à la mission, qui joue un rôle inestimable pour maintenir la paix et la sécurité et pour désamorcer les tensions dans la zone tampon à Chypre. Il est crucial de préserver un climat de sûreté et de sécurité afin de soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'une reprise des négociations, conformément aux paramètres définis par l'ONU et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Cela étant dit, qu'il me soit permis de souligner trois manières dont les opérations de paix pourraient améliorer la surveillance des accords de cessez-le-feu.

Premièrement, la technologie peut offrir d'énormes possibilités d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire les risques pour le personnel. Vendredi dernier, la Grèce, aux côtés de la France et de la République de Corée, a demandé l'organisation d'une réunion du Conseil selon la formule Arria sur l'utilisation d'une intelligence artificielle (IA) sûre, inclusive et digne de confiance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, au cours de laquelle nous avons eu l'occasion de discuter des possibilités créées par le développement rapide de l'intelligence artificielle pour les opérations de maintien de la paix. Comme l'ont mentionné de nombreux participants à cette réunion, les technologies liées à l'IA pourraient être utilisées pour la formation des soldats de la paix, le soutien logistique, la détection et la cartographie des mines terrestres et le déminage, la surveillance ou le suivi. À l'inverse, il est apparu clairement que ces technologies pouvaient également être utilisées à mauvais escient pour mener des cyberattaques malveillantes, diffuser des discours de haine ou saper la confiance des populations dans les soldats de la paix par le biais de campagnes de désinformation.

Deuxièmement, les États hôtes, les populations locales, les parties à un conflit et même parfois les États voisins ou d'autres États intéressés jouent un rôle crucial pour garantir une surveillance efficace des accords de cessez-le-feu par les opérations de paix. Les enseignements tirés au Mali, en République démocratique du Congo et ailleurs démontrent la nécessité de prendre en compte les priorités et les responsabilités des pays hôtes et d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations des droits humains ou du droit humanitaire, dans le cadre de la planification du mandat d'une opération de paix. En outre, il faut que les opérations de paix maintiennent régulièrement ouverts les canaux de communication avec tous les acteurs susceptibles d'avoir une influence sur le respect des cessez-le-feu.

Enfin, la Grèce reconnaît l'importance croissante des partenariats et de la coopération entre l'ONU et les organisations et mécanismes régionaux, sous-régionaux et internationaux concernés, notamment pour la planification et la conduite des opérations de maintien de la paix, ainsi que pour le renforcement de la cohérence entre leurs stratégies politiques. À cet égard, nous nous faisons l'écho de tous ceux qui

ont appelé à renforcer le rôle des partenariats dans la surveillance des cessez-le-feu par les opérations de paix. Le meilleur exemple est le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union européenne en matière de maintien de la paix. Je tiens également à saluer le rôle déterminant que jouent l'Union africaine et les organisations et mécanismes sous-régionaux africains dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent africain et les activités de médiation, et je leur sais gré de leur contribution au maintien de la paix dans la région, en particulier dans des contextes dangereux où planent des menaces non conventionnelles.

Pour terminer, en tant que pays fournisseur de contingents, la Grèce demande au Conseil de continuer de veiller à ce que la surveillance des cessez-le-feu conserve une place centrale dans les mandats des opérations de paix, toujours dans le plein respect du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et du droit des droits humains.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Avant tout, nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à tous les soldats de la paix pour leur bravoure et leurs lourds sacrifices au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions la présidence française d'avoir organisé cette importante séance et remercions également le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de force de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de leurs exposés complets et instructifs.

Malgré plusieurs années de débat sur l'adaptation des opérations de paix des Nations Unies pour répondre à l'évolution des défis, aucune avancée significative n'a encore été réalisée. La demande faite au Secrétaire général, dans le cadre du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), d'entreprendre une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies est une mesure bienvenue. À cet égard, nous soulignons l'importance d'adopter une approche inclusive et globale pour mener cette étude. La prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra à Berlin offre une nouvelle occasion de discuter de l'adaptation des opérations de maintien de la paix aux nouvelles réalités.

Considérée comme l'une des missions traditionnelles des opérations de paix des Nations Unies, la surveillance d'un cessez-le-feu semble être une composante indispensable du mandat des opérations concernées. À cet égard, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne le principe de responsabilité, la surveillance d'un cessez-le-feu s'accompagne de responsabilités et de défis importants pour les parties au conflit et la communauté internationale. Dans de nombreux cas, le Conseil de sécurité a été informé de violations flagrantes d'un cessez-le-feu, conformément au mandat des missions. Toutefois, le signalement de ces violations est généralement suivi d'un manque préoccupant de mesures pour amener les auteurs à répondre de leurs actes. Il s'agit clairement d'une question de responsabilité, et sans responsabilité, de sérieuses questions sont naturellement soulevées quant à la crédibilité des opérations prescrites par l'ONU sur le terrain et quant à la crédibilité du Conseil de sécurité. Par conséquent, il est indispensable que le Conseil adopte une position plus ferme face aux violations des accords de cessez-le-feu. Si le Conseil parlait d'une seule voix puissante, les opérations prescrites par l'ONU recevraient l'appui politique et l'autorité nécessaires pour avoir une influence positive sur le terrain. De telles violations, en particulier à l'intérieur de zones tampons clairement définies, représentent non seulement un échec des accords acquis et scellés au prix d'efforts considérables, mais aussi un manquement aux engagements approuvés par la communauté internationale.

Deuxièmement, pour améliorer l'efficacité des opérations énoncés dans les mandats, il est essentiel de disposer de ressources suffisantes. Aussi soulignons-nous l'importance de fournir aux opérations prescrites des équipements et des technologies de surveillance adéquats afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle dans l'exécution de leurs mandats de surveillance des accords de cessez-le-feu. Ces ressources contribueront également à réduire les risques pour le personnel ainsi que les dépenses de fonctionnement à long terme. À cette fin, nous appelons à une évaluation globale des problèmes opérationnels liés à la surveillance d'un cessez-le-feu afin de formuler des réponses adéquates.

Enfin, troisièmement, pour progresser vers l'efficacité et relever le défi de l'adaptation, il faut nouer des partenariats plus solides avec les acteurs régionaux. L'on ne saurait trop insister sur le rôle que jouent les organisations régionales pour aider les opérations de paix des Nations Unies à accomplir des tâches essentielles, par exemple la surveillance d'un cessez-le-feu. À cet égard, nous sommes pleinement convaincus que les acteurs régionaux, tels que l'Union africaine et ses organisations sous-régionales, possèdent à la fois les capacités et la légitimité nécessaires pour appuyer l'ONU dans l'exécution de ces mandats, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo est un exemple parlant, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe remplissant les conditions requises pour se voir confier un mandat de surveillance d'un cessez-le-feu. Cela pourrait se faire grâce à un soutien logistique important de l'ONU et de la MONUSCO à ces organes sous-régionaux.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant la détermination de l'Algérie à défendre les principes fondamentaux du droit international, dont le respect des accords de cessez-le-feu est une composante essentielle.

Nous insistons une fois de plus sur l'application du principe de responsabilité, les ressources et les partenariats régionaux pour renforcer l'action menée dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies aux fins de la surveillance des accords de cessez-le-feu.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la France d'avoir organisé la présente séance publique. J'ai écouté attentivement les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, du général Aroldo Lázaro Sáenz et du général Ulisses de Mesquita Gomes.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les soldats de la paix qui servent dans leurs zones d'opérations respectives.

Dans le monde agité et en pleine mutation d'aujourd'hui, les conflits et les dossiers brûlants continuent d'apparaître. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est confronté à de nouvelles situations, tâches et difficultés. Dans ce contexte, le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est devenu encore plus prépondérant et plus important. Sur la base du respect des trois principes du maintien de la paix, nous devons nous adapter aux évolutions pour améliorer et renforcer en permanence les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier leurs capacités de surveillance d'un cessez-le-feu, afin de créer des conditions propices au règlement final des questions sensibles.

En m'appuyant sur les pratiques récentes en matière de maintien de la paix, je voudrais formuler les quatre observations suivantes.

Premièrement, nous devons constamment tirer les enseignements des expériences et améliorer ce que nous faisons. Les opérations de maintien de la paix sont un outil important du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La surveillance d'un cessez-le-feu, conçue pour garantir que toutes les parties respectent

les accords de cessez-le-feu, était l'une des premières tâches des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et elle reste un mandat important de nombreuses missions, telles que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Au fil des décennies, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont acquis une vaste expérience en matière de surveillance de cessez-le-feu, avec des exemples à la fois positifs et négatifs. Il importe que nous examinions en détail les données d'expérience, recensons les bonnes pratiques, tirions rapidement les enseignements et apportions des améliorations constantes afin de continuer à renforcer le rôle et la contribution des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, la surveillance des cessez-le-feu doit être au service des processus politiques. Tous les conflits se règlent en fin de compte à la table de négociation, et tous les différends doivent être réglés par des moyens politiques. L'objectif de la surveillance d'un cessez-le-feu est de gagner du temps et de dégager une marge de manœuvre en vue d'un règlement politique. En l'absence d'un processus politique parallèle, la surveillance d'un cessez-le-feu peut dégénérer, et ne plus être un facteur de stabilisation de la paix mais de gel du conflit, et ne pas contribuer pas à la réalisation de l'objectif souhaité. Actuellement, certains États Membres demandent avec insistance que l'on discute du rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans la surveillance du cessez-le-feu dans l'est de la République démocratique du Congo. À cet égard, il est impératif de tenir pleinement compte des vues des pays concernés et des organisations régionales. La priorité absolue, c'est de mettre en œuvre la résolution 2773 (2025) afin d'instaurer rapidement un cessez-le-feu. Sinon, il n'y aura pas de cessez-le-feu à surveiller.

Troisièmement, la technologie doit être utilisée pour permettre à la surveillance d'un cessez-le-feu d'obtenir de meilleurs résultats. Avec les avancées de la science et de la technologie, les conflits armés évoluent constamment, qu'il s'agisse de la forme qu'ils prennent ou des méthodes et moyens qu'ils utilisent. La surveillance d'un cessez-le-feu doit également rester informée des nouveautés et mettre à jour ses capacités afin de mieux s'acquitter de ses missions et de ses tâches. Des efforts doivent être déployés pour libérer le potentiel des technologies émergentes, réfléchir à la possibilité d'intégrer des moyens plus techniques dans l'ensemble du processus de surveillance d'un cessez-le-feu, améliorer la perception de la situation et les capacités de réaction rapide des missions, et renforcer l'efficacité globale des opérations de maintien de la paix. Nous devons intensifier le partage des informations provenant des systèmes d'alerte rapide et du renseignement en matière de surveillance du cessez-le-feu, améliorer l'évaluation des risques et le partage des responsabilités en cas d'urgence, et protéger la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Il convient de souligner que les moyens technologiques, tels que les drones, doivent être utilisés dans le respect de la souveraineté des pays hôtes et en tenant compte de leurs vues.

Quatrièmement, nous devons lutter efficacement contre l'influence de la désinformation et de la mésinformation. Nous observons depuis quelques années une tendance à la multiplication des rumeurs et calomnies visant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui perturbent gravement leur travail. Les pays hôtes et autres parties concernées doivent s'acquitter de leurs obligations et réprimer sévèrement la diffusion de mésinformation et de désinformation. Les missions concernées doivent également renforcer la transparence de leur travail et accroître en amont la communication et les échanges avec les pays hôtes, en particulier les communautés locales, afin de favoriser la compréhension mutuelle. Elles doivent tirer parti de la technologie pour mieux trier et vérifier les informations relatives au maintien de la paix, rectifier en temps utile les informations trompeuses et endiguer la propagation de désinformation.

Cette année marque le trente-cinquième anniversaire de la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 35 ans, les soldats de la paix chinois se sont attelés à de nombreuses tâches de surveillance de cessez-le-feu et ont été très utiles pour faciliter le respect des accords de cessez-le-feu pertinents, maintenir la paix régionale et faire progresser les processus politiques. En ce qui concerne l'avenir, la Chine continuera de prendre une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, d'aider l'ONU à surveiller les cessez-le-feu et à renforcer les capacités, et de mettre les atouts chinois à contribution dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Lassen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française du Conseil d'avoir organisé ce débat opportun. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé. Je tiens à saluer spécifiquement le leadership dont font preuve le général Lázaro Sáenz et le général de Mesquita Gomes face aux circonstances très difficiles dans lesquelles la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo opèrent actuellement. Le Danemark les remercie et les félicite, et à travers eux, les courageux Casques bleus, de leur indéfectible dévouement à la paix.

Il y a exactement deux semaines, le Conseil s'est réuni pour un débat public de haut niveau sur le thème « Renforcer la capacité d'adaptation des opérations de paix des Nations Unies » (voir S/PV.9884), marqué par des appels clairs à aller au-delà des mandats uniformisés et à privilégier les approches modulaires pour les opérations de paix. La séance d'information d'aujourd'hui poursuit utilement cette discussion, d'autant qu'elle est focalisée sur l'aspect opérationnel. Le maintien de la paix demeure un des outils les plus importants dont dispose l'ONU pour atténuer les conflits et promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Les opérations de maintien de la paix ont toujours joué un rôle crucial dans la surveillance des cessez-le-feu en situation de conflit. Le mandat de six des 11 missions en cours comporte encore cette tâche critique. Toutefois, comme nous l'avons entendu, leur environnement opérationnel ne cesse de gagner en complexité. Aujourd'hui, elles sont confrontées à des difficultés nouvelles qui exigent une réflexion et des réponses nouvelles.

Je voudrais en mettre quatre en avant.

Premièrement, les soldats de la paix sur le terrain sont la force vive de toute mission. Leurs zones d'opération sont souvent dangereuses, vastes et isolées. Il faut s'employer à renforcer leurs capacités, y compris via la technologie, comme nous l'avons entendu à maintes reprises ce matin. Cela peut impliquer des caméras de surveillance de pointe, des drones et des images satellite. Ces capacités permettraient une couverture considérablement améliorée de zones d'opérations souvent difficiles d'accès du fait d'une météo défavorable, du terrain, de problèmes de sécurité ou de ressources rares. Cela permettrait aussi d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et la protection des civils, deux objectifs qui méritent un soutien collectif du Conseil.

Deuxièmement, tout mécanisme des Nations Unies pour la surveillance d'un cessez-le-feu doit être adapté à sa tâche. Nous devons tenir compte du contexte régional, des nouvelles menaces, telles que les drones, la désinformation et la désinformation, et de la présence de groupes armés et d'acteurs extérieurs. De même, nous devons reconnaître l'avantage comparatif de toutes les parties prenantes, notamment les organisations régionales. Nous devrions toujours envisager et analyser la tâche à accomplir et nous demander systématiquement qui est le plus apte à s'en acquitter.

Troisièmement, comme l'ont souligné de nombreux orateurs durant le débat public de mars, nous devons veiller à ce que l'appui politique et les ressources financières accordés aux opérations de maintien de la paix soient à la hauteur des

objectifs recherchés. Cela implique une coordination tout au long du processus de planification, depuis le Conseil jusqu'à la Cinquième Commission, en passant par le Secrétariat.

Quatrièmement, enfin, j'aborderai une question souvent mentionnée mais qui mérite d'être répétée aujourd'hui : nous devons respecter le principe fondamental de la primauté du politique. Cela aura une incidence fondamentale sur le succès des missions individuelles et sur le développement du maintien de la paix tout entier. La position du Danemark est claire. Les missions de maintien de la paix ne peuvent ni ne doivent fonctionner en vase clos. Elles existent pour étayer un objectif politique. Elles dépendent entièrement d'un appui politique : le soutien du pays hôte, des parties en conflit, du Conseil de sécurité et des parties prenantes régionales et internationales concernées. Ces acteurs doivent assumer leur responsabilité dès le début de la mission et tout au long de son cycle de vie, et ils doivent opérer dans le strict respect du droit international. Ne pas répondre à cet impératif, c'est vouer le maintien de la paix à l'échec. Au mieux, c'est la réputation de l'Organisation qui est compromise. Au pire, ce sont les courageux Casques bleus et ceux qu'ils s'emploient à protéger qui seront mis en péril.

Pour terminer, le Danemark se réjouit à la perspective de collaborer avec tous les membres du Conseil pour rendre les opérations de paix plus adaptées à leur objectif et mieux à même d'évoluer dès que cet objectif doit muer.

**M. Sahid Tejan Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française d'avoir organisé notre rencontre aujourd'hui avec les chefs des composantes militaires de missions de maintien de la paix. C'est une discussion opportune et importante tandis que nous cherchons à privilégier une réflexion novatrice et une vision prospective pour les opérations de paix des Nations Unies. Je tiens également à remercier de leurs exposés utiles les intervenants de ce matin : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; le général de corps d'armée Aroldo Lázaro Sáenz, commandant de la force et Chef de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ; et le général de corps d'armée Gomes, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La Sierra Leone salue le dévouement des chefs des composantes militaires de toutes les opérations de maintien de la paix et rend hommage à l'engagement et au courage des Casques bleus. Nous honorons la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice ultime au service de la paix, et nous espérons que la discussion d'aujourd'hui préservera leur action en renforçant l'efficacité et la crédibilité des missions de maintien de la paix.

Le maintien de la paix des Nations Unies demeure un outil indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces missions ont prouvé leur efficacité à gérer les accords de cessez-le-feu et créer un espace pour des processus politiques conduisant à une paix durable. À mesure que les mandats ont évolué pour intégrer la lutte contre des facteurs complexes de conflit et la protection des civils, le maintien de la paix est devenu encore plus indispensable pour garantir le respect des accords de cessez-le-feu, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Notre séance a lieu alors que les opérations de maintien de la paix se heurtent à des défis toujours plus nombreux et complexes. La Sierra Leone appuie sans réserve le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui entend moderniser l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'ONU face à des menaces nouvelles. Cette vision s'aligne également sur les ambitions du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), qui appelle à renforcer les cadres de gouvernance mondiale, y compris dans les opérations de paix. À cet égard, nous souhaitons souligner les points suivants.

Premièrement, l'augmentation du nombre de violations des accords de cessez-le-feu souligne la nécessité de repenser les cadres opérationnels du maintien de la paix. Les progrès obtenus par les missions de maintien de la paix en cours en matière de désescalade des conflits, de protection des civils et de renforcement des institutions locales sont compromis par la résurgence de la violence et par l'érosion de la confiance dans les efforts multilatéraux. Les missions déployées au Moyen-Orient, comme la FINUL et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, se heurtent à des difficultés notables pour contenir la violence et ont même fait l'objet d'attaques armées directes. En République démocratique du Congo, la MONUSCO est toujours en butte à de graves problèmes s'agissant de réagir efficacement à l'avancée du Mouvement du 23 mars dans les régions de l'est du pays.

Face à l'augmentation mondiale du nombre de conflits violents, le Conseil doit évaluer en permanence l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans un environnement géopolitique en constante évolution, et donner la priorité aux mesures préventives en amont. Les missions de maintien de la paix déployées pour maintenir un cessez-le-feu doivent être dotées d'un mandat clair pour appuyer des processus politiques globaux. Ces mandats doivent définir précisément les objectifs et le champ d'action, établir des calendriers réalistes pour la mise en œuvre des éléments du cessez-le-feu, tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que la protection des civils, et disposer de ressources suffisantes. La coordination avec les parties prenantes, en particulier celles qui sont directement impliquées dans la mise en œuvre ou qui la soutiennent, est très importante.

Deuxièmement, la Sierra Leone souligne l'importance des mécanismes de collaboration associant l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales, les gouvernements hôtes, les pays fournisseurs de contingents, les missions sur le terrain et les communautés locales à l'élaboration de stratégies de maintien de la paix adaptées au contexte. Comme il est souligné dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la coopération avec les gouvernements hôtes est fondamentale pour instaurer la confiance et parvenir à une paix durable. Le soutien et l'engagement du pays hôte à l'égard du mandat de cessez-le-feu sont essentiels pour une mise en œuvre réussie. Dans le cadre de la reconfiguration du mandat de la MONUSCO, l'alignement sur le processus de paix mené par l'Union africaine est vital, les deux efforts devant être menés de concert en vue de parvenir à une solution politique commune.

Troisièmement, alors que les conflits modernes sont de plus en plus asymétriques et technologiquement sophistiqués, les missions de maintien de la paix doivent mettre à profit les innovations. Des technologies telles que la surveillance par drone, l'intelligence artificielle et l'analyse avancée des données peuvent améliorer la connaissance opérationnelle et la prise de décision, tout en réduisant les risques pour le personnel. Le système géospatial d'appréciation de la situation et d'autres plateformes doivent être plus encore optimisées et déployées dans toutes les missions afin d'améliorer la capacité de planification stratégique et situationnelle.

Dans le même temps, la communauté internationale doit s'attaquer d'urgence aux menaces que représentent les discours de haine, l'extrémisme et la prolifération de la désinformation et de la méinformation. Ces phénomènes mettent en péril le maintien de la paix, entravent la surveillance des cessez-le-feu et alimentent l'instabilité. Conformément à la résolution 2686 (2023), les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales doivent assurer un suivi systématique de la situation en ce qui concerne les discours de haine et l'extrémisme, et en rendre compte. Cela nécessite le déploiement de spécialistes de la communication stratégique et des médias, ainsi que des investissements dans la formation, l'infrastructure et les processus de coordination de la part des pays fournisseurs de contingents, des États Membres et des organisations internationales.

Pour terminer, la Sierra Leone rappelle que la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix doivent rester une priorité. Nous condamnons les attaques sous toutes leurs formes contre les soldats de la paix et demandons que tous les responsables soient tenus de rendre des comptes. Alors que nous réfléchissons à l'avenir et que les opérations de maintien de la paix évoluent pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, la Sierra Leone appelle à un renouvellement de l'engagement politique et de la solidarité mondiale en faveur de la paix. Veillons à ce que les futurs efforts de maintien de la paix, guidés par le Nouvel Agenda pour la paix et le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), restent adaptés à l'objectif visé et ancrés dans la coopération, l'innovation et la responsabilité partagée.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance à l'occasion de la semaine annuelle des chefs de la composante militaire des opérations de maintien de la paix, et nous saluons la présence d'un grand nombre d'entre eux dans la salle du Conseil aujourd'hui. Nous remercions en particulier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix ; le commandant de la force et Chef de mission de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le général de corps d'armée Aroldo Lázaro Sáenz ; et le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le général de corps d'armée Ulisses de Mesquita Gomes, de leurs exposés très instructifs.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux 4 423 soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions, dont 181 Casques bleus pakistanais. Nous honorons leur mémoire, leur bravoure et leur dévouement. La composante militaire est l'épine dorsale du maintien de la paix des Nations Unies. Les Casques bleus ne sont pas seulement le visage du maintien de la paix des Nations Unies, ils en sont la fierté. Ils sont en première ligne dans certaines des régions les plus fragiles et les plus dangereuses du monde.

Le maintien de la paix reste l'un des outils les plus efficaces de l'ONU pour aider les pays à opérer la transition d'un conflit vers la paix. Au fil des ans, il est devenu un outil multilatéral souple et réactif, capable de s'adapter à des menaces et à des défis complexes et changeants. Il est à la fois financièrement rationnel et très efficace.

À ce jour, l'ONU a déployé 71 opérations de maintien de la paix, couvrant un large éventail de responsabilités multidimensionnelles. Pourtant, la fonction première du maintien de la paix, à savoir la surveillance et l'observation des cessez-le-feu, a perduré. Les deux premières missions, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, ont été créées dans ce but et restent d'actualité à ce jour. Sur les 11 missions de maintien de la paix des Nations Unies actuellement en activité, six ont pour mandat principal la surveillance d'un cessez-le-feu.

La surveillance de cessez-le-feu par l'ONU a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix dans plusieurs zones de tension, tels que le Jammu-et-Cachemire, le plateau du Golan, Chypre, le Liban et le Sahara occidental. En tant qu'observateurs impartiaux, les soldats de la paix servent de mécanisme d'alerte précoce et de moyen de dissuasion contre l'escalade. Par le passé, les missions de maintien de la paix des Nations Unies chargées de surveiller les cessez-le-feu au Cambodge, à El Salvador, au Mozambique, au Libéria, au Guatemala et en Sierra Leone ont rempli leur mandat avec succès, aidant ces pays à s'acheminer vers une paix durable. Elles témoignent avec force de ce que peut accomplir le maintien de la paix.

Pour rendre plus efficace la fonction cruciale de surveillance des cessez-le-feu, je voudrais souligner quelques points essentiels.

Premièrement, les progrès des technologies de détection peuvent améliorer considérablement la surveillance des cessez-le-feu à un faible coût. Les drones, l'imagerie satellitaire et d'autres outils et technologies de télédétection devraient être intégrés dans les missions afin de fournir une connaissance globale de la situation en temps réel.

Deuxièmement, les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales peuvent amplifier les efforts de maintien de la paix. Une telle possibilité existe en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de la recommandation du sommet conjoint de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, visant à ce que la MONUSCO soutienne les efforts en faveur de la sécurité et la surveillance du cessez-le-feu dans l'est de la République démocratique du Congo. Grâce à sa vaste expérience et à sa neutralité, l'ONU est bien placée pour apporter une importante contribution à la paix et à la stabilité dans cette région.

Troisièmement, les risques émergents, tels que les mines terrestres et les engins explosifs improvisés, doivent être traités par le biais d'une formation spécialisée et de stratégies d'atténuation intégrées. La mobilité des soldats de la paix est essentielle. Ils doivent être équipés de moyens de transport perfectionnés, notamment d'hélicoptères et de véhicules tout-terrain, afin d'opérer efficacement et en toute sécurité.

Quatrièmement, les soldats de la paix doivent être formés aux complexités des accords de cessez-le-feu, y compris à la compréhension des dynamiques politiques, culturelles et sociales locales, ce qui leur permet de les reconnaître et d'y répondre de manière appropriée.

Enfin, l'obligation de rendre des comptes pour les attaques contre les soldats de la paix doit être non-négociable. Rien que depuis le début de l'année, trois soldats de la paix de la MONUSCO ont été tués, quatre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, deux de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et un de la FINUL. Soixante soldats de la paix de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ont été enlevés par les Forces d'appui rapide. C'est inacceptable. Les responsables doivent rendre des comptes. Les soldats de la paix incarnent la volonté collective de la communauté internationale. Les attaques contre eux sont des attaques contre nous tous.

Dans les situations où les missions des Nations Unies surveillent un cessez-le-feu, il incombe à toutes les parties, y compris les pays hôtes, de respecter strictement les termes du cessez-le-feu. Il est aussi impératif qu'elles coopèrent pleinement avec les missions des Nations Unies, notamment en leur accordant l'accès, en garantissant la liberté de circulation et en facilitant leurs opérations. Le partage en temps utile d'informations crédibles et le signalement rapide des violations d'un cessez-le-feu sont également indispensables pour permettre aux missions de surveiller et d'appuyer les cessez-le-feu de manière plus efficace. Cela doit aussi permettre à toutes les missions sur le terrain qui sont chargées de surveiller un cessez-le-feu, actuellement au nombre de six, de présenter au Conseil des rapports méticuleux et réguliers.

En outre, comme d'autres l'ont fait remarquer, le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que l'environnement créé par la cessation des hostilités et le respect du cessez-le-feu ne soit pas galvaudé. Il doit plutôt être utilisé de manière stratégique pour faire progresser les objectifs politiques généraux et les processus de paix, notamment en menant des échanges diplomatiques soutenus et en appuyant la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité afin de garantir un règlement juste et durable de ces conflits. Cela vaut pour toutes les situations dont le Conseil est saisi, y compris le Jammu-et-Cachemire.

Le Pakistan reste profondément attaché aux discussions sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La semaine prochaine, nous accueillerons à Islamabad une réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, en partenariat avec la République de Corée. Nous sommes également fiers de nous être associés au Danemark et à la République de Corée pour former un groupe de trois pays désireux de maintenir cette question vitale au premier plan durant notre mandat actuel au Conseil.

Je conclurai en saluant une fois de plus les femmes et les hommes courageux qui servent sous le drapeau de l'ONU dans certaines des régions les plus difficiles et les plus dangereuses du monde.

**M. Osman** (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je félicite la France d'avoir organisé cette séance importante et fort opportune sur les opérations de maintien de la paix. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude au Secrétaire général adjoint Lacroix pour son exposé détaillé. Je remercie aussi de leurs éclairages très utiles le général de corps d'armée Lázaro Sáenz, commandant de la force et Chef de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et le général de corps d'armée Gomes, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je saisis cette occasion pour honorer les sacrifices consentis par les Casques bleus qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et pour souligner leur empreinte perceptible dans les vies qu'ils ont marquées et dans la paix qu'ils ont cherché à instaurer dans le monde entier.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment crucial de l'évolution des opérations de maintien de la paix, alors que six de nos 11 opérations de paix en cours sont dotées d'un mandat de surveillance d'un cessez-le-feu. Leurs expériences démontrent qu'une surveillance fructueuse exige capacité d'adaptation, esprit d'innovation, coopération régionale et volonté politique inébranlable.

Le paysage de la surveillance des conflits s'est transformé de manière spectaculaire, sous l'effet des progrès technologiques et des nouveaux défis qui exigent des solutions innovantes. La technologie joue un rôle de plus en plus important dans la surveillance de cessez-le-feu. La mise en œuvre de systèmes de surveillance à distance des infrastructures et des technologies de l'Internet des objets illustre la manière dont nous pouvons améliorer nos capacités opérationnelles tout en réduisant les risques pour le personnel. Au Liban et en République démocratique du Congo, le déploiement de drones a révolutionné notre capacité à maintenir une bonne appréciation de la situation, en particulier lorsque les méthodes de surveillance traditionnelles se révèlent insuffisantes.

Cependant, la technologie ne peut pas constituer à elle seule notre solution. Notre expérience, en particulier dans le cadre des opérations de la FINUL, conformément à la résolution 1701 (2006), montre qu'une surveillance fructueuse du cessez-le-feu passe par une liberté de circulation sans restriction et un équilibre délicat entre les solutions technologiques et la confiance de la communauté. Parmi les capacités les plus critiques que nous devons mettre en œuvre figurent des systèmes de surveillance de pointe, des réseaux de communication sécurisés et des capacités d'analyse de données sophistiquées.

En République démocratique du Congo, nous avons pu constater l'importance d'une action régionale coordonnée. Les initiatives de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, alignées sur la campagne de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici à 2030 », illustrent la manière dont les partenariats régionaux peuvent contribuer à renforcer la surveillance d'un cessez-le-feu.

Nous devons veiller à ce que nos soldats de la paix soient en mesure de faire face aux menaces traditionnelles et émergentes, y compris les campagnes de désinformation qui peuvent compromettre les processus de paix. Ces efforts doivent être étayés par une infrastructure technologique solide, tout en maintenant une stricte impartialité dans nos fonctions de surveillance et de communication de l'information.

Tout au long de cette évolution, nous devons rester fidèles aux principes fondamentaux qui sous-tendent le maintien de la paix, à savoir l'impartialité de nos actions, la neutralité de notre dialogue avec toutes les parties et l'obligation fondamentale d'obtenir le consentement des parties belligérantes. Ces principes ne sont pas des contraintes, mais des outils qui contribuent à renforcer notre efficacité et notre légitimité.

La légitimité naît de la transparence et de l'inclusion. Nous proposons un cadre permettant aux États hôtes de participer activement aux décisions relatives aux déploiements technologiques, aux autorités locales de recevoir une formation adéquate et à toutes les parties de participer à des mécanismes conjoints de vérification. Cette approche s'est révélée particulièrement efficace dans le cadre de nos missions en cours.

Le renforcement des partenariats est indispensable pour l'avenir de la surveillance des cessez-le-feu. Le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix, mis en place par l'Organisation, nous montre la voie à suivre. Nous mettons l'accent sur une collaboration étroite avec les organisations régionales, les fournisseurs de technologie, les institutions universitaires et les organisations de la société civile. Dans la perspective de la Conférence ministérielle de Berlin, nous devons nous attacher à renforcer ces missions cruciales grâce à des capacités accrues et à des partenariats régionaux plus étroits.

Pour terminer, je répète que notre objectif va au-delà de la surveillance de cessez-le-feu : nous cherchons à créer les conditions d'une paix durable. Cela nécessite à la fois des innovations technologiques et un engagement inébranlable en faveur des principes du maintien de la paix. Grâce à une action collective, à une innovation stratégique et à un dévouement sans faille, nous pouvons faire en sorte que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent une lueur d'espoir pour les communautés qui vivent dans l'ombre d'un conflit.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de force de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de leurs exposés très utiles. Qu'il me soit permis, au nom du Royaume-Uni, de rendre hommage à l'engagement et aux sacrifices des Casques bleus aux quatre coins du monde. Le Royaume-Uni reste un fervent partisan du maintien de la paix des Nations Unies et de la contribution sans pareille qu'il apporte à la paix et à la sécurité internationales.

La mise en œuvre et la surveillance de cessez-le-feu sont des fonctions essentielles des opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis leur création, et celles-ci continuent d'appuyer efficacement les accords de cessez-le-feu dans le monde entier. L'ONU ne sera pas toujours l'organe approprié pour accomplir cette tâche, mais elle l'est dans de nombreux cas, car elle jouit d'un statut et d'une légitimité inégalés qui lui permettent de surveiller les cessez-le-feu de manière efficace. Cela a toujours été un élément important des mandats de l'ONU à travers le monde, comme à Chypre ou sur les hauteurs du Golan.

Nous devons examiner chaque mandat au cas par cas. Aujourd'hui, nous souhaitons aborder en particulier la situation au Liban et en République démocratique du Congo, au vu des exposés qui nous ont été présentés ce jour.

En ce qui concerne le Liban, le Royaume-Uni se félicite de l'annonce par les États-Unis de pourparlers visant à résoudre des questions essentielles entre le Liban et Israël. Il s'agit d'un grand pas en avant. Nous exhortons toutes les parties à mettre à profit les pourparlers pour garantir une paix et une sécurité durables pour les citoyens d'Israël et du Liban, plutôt que de reprendre le chemin du conflit. La FINUL joue un rôle clef dans l'apaisement des tensions et la surveillance de la cessation des hostilités de part et d'autre de la Ligne bleue. Le Royaume-Uni salue le rôle joué par la FINUL à l'appui du déploiement de l'Armée libanaise dans le sud du Liban, conformément à l'accord de cessez-le-feu de novembre et à la résolution 1701 (2006). Nous accueillons favorablement le plan d'adaptation de la FINUL et exhortons la mission à le mettre en œuvre de manière ambitieuse.

Le Royaume-Uni encourage également le Conseil à examiner les conditions dans lesquelles la MONUSCO devrait s'acquitter de la surveillance d'un cessez-le-feu en République démocratique du Congo. Le Royaume-Uni encourage à cesser immédiatement les hostilités et à reprendre le dialogue dans le cadre du processus conjoint de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, conformément à la résolution 2773 (2025). Lorsqu'un accord de cessation des hostilités sera obtenu, nous pensons que la MONUSCO serait bien placée pour assurer la surveillance du cessez-le-feu dans le cadre de son mandat. Cela nécessite toutefois que la liberté de circulation de la MONUSCO soit aussi rétablie. Le Royaume-Uni condamne les restrictions persistantes imposées à la MONUSCO, qui font entrave à sa capacité de s'acquitter des tâches cruciales prescrites par le Conseil, notamment s'agissant de protéger les civils et de faciliter l'aide.

Je terminerai sur deux commentaires plus généraux.

Premièrement, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sont essentielles à une surveillance efficace des accords de cessez-le-feu, quels qu'ils soient. Le Royaume-Uni condamne énergiquement toutes les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies, qui ne doivent jamais être pris pour cible.

Deuxièmement, un recours accru à la technologie, comme des systèmes d'alerte rapide et une surveillance améliorée, peut contribuer à atténuer les menaces, y compris liées à la désinformation et la mésinformation, permettant ainsi aux soldats de la paix d'exécuter leur mandat dans la sécurité. La technologie doit être exploitée pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des capacités de surveillance d'un cessez-le-feu.

Dans la perspective de la tenue, le mois prochain, de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix à Berlin, et pour faire fond sur le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), le Royaume-Uni réaffirme être déterminé à renforcer les opérations de maintien de la paix afin qu'elles restent capables de relever les défis auxquels elles se heurtent dans un monde en mutation.

**M. Kelley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, le général de corps d'armée Lázaro Sáenz et le général de corps d'armée Gomes de leurs exposés aujourd'hui.

Grâce à leur impartialité, à leurs capacités militaires et au rôle qu'elles jouent pour favoriser des solutions politiques, les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont bien placées pour contribuer à la réussite des cessez-le-feu en étayant les efforts propres à créer un espace de dialogue, à promouvoir la confiance entre les acteurs politiques et, plus important encore, à épargner aux civils de nouvelles violences. Fondamentalement, pour que les missions de maintien de la paix des Nations Unies soient couronnées de succès et que les pays concernés parviennent à une paix durable, les cessez-le-feu doivent être respectés par les parties en conflit, y compris leurs supplétifs et les forces qui leur sont alignées, et ils doivent être appuyés par des processus politiques. Nous rejetons les attaques visant la crédibilité

des missions de maintien de la paix des Nations Unies, telles que celles observées ces derniers mois contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), émanant de responsables et de soldats rwandais. Ces attaques sapent la confiance qu'inspirent les conclusions des missions d'observation d'un cessez-le-feu et jettent le doute sur leur impartialité.

Les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance de nombre de missions actuelles permettent de mieux détecter les violations d'un cessez-le-feu. Les progrès de l'intelligence artificielle peuvent procurer un outil qui aide les missions à prédire et anticiper les violations. Pour tirer pleinement parti de ces capacités, les pays hôtes et les parties en conflit doivent faciliter la pleine liberté de circulation des missions de maintien de la paix, y compris pour les avions sans pilote et le personnel. En outre, si les rapports des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Conseil donnent aux États Membres des éclairages indispensables sur les violations d'un cessez-le-feu, ces rapports doivent être plus opportuns et plus normatifs afin de permettre l'application rapide du principe de responsabilité.

Comme nous l'avons vu tant en République démocratique du Congo qu'au Liban, les missions de maintien de la paix des Nations Unies peuvent être un multiplicateur de force pour les initiatives régionales chargées de surveiller un cessez-le-feu, notamment en fournissant des plateformes logistiques et un soutien en matière de renseignement. Ces partenariats sont d'autant plus efficaces lorsqu'ils tirent parti des avantages comparatifs de chaque mécanisme et lorsque des processus de paix plus larges donnent aux missions de maintien de la paix des Nations Unies les moyens d'agir.

Au Liban, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) héberge le mécanisme pentalatéral renforcé, présidé par les États-Unis avec la participation de la France, qui est chargé de surveiller tous les éléments de l'accord de cessation des hostilités conclu entre Israël et le Liban. Depuis son entrée en vigueur le 27 novembre 2024, le niveau de violence a considérablement diminué et le mécanisme a facilité, avec le soutien de la FINUL, le déploiement de l'Armée libanaise sur une centaine de positions au sud du fleuve Litani, alors qu'elles n'étaient qu'une dizaine au début de la cessation des hostilités.

En République démocratique du Congo, nous appelons une fois de plus à un cessez-le-feu immédiat et à l'arrêt des avancées du Mouvement du 23 Mars et du Rwanda dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Nous sommes favorables à ce que la MONUSCO joue un rôle dans la surveillance de ce cessez-le-feu, en partenariat étroit avec les initiatives régionales, selon qu'il conviendra.

Les difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement en République démocratique du Congo et au Liban soulignent que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être plus efficaces, adaptables et axées sur des solutions politiques de long terme, en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence française d'avoir organisé cette séance opportune et importante consacrée à la composante militaire des missions de maintien de la paix des Nations Unies et à leur surveillance de cessez-le-feu. Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et les commandants de force de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de leur travail inlassable et de leur dévouement.

Depuis la création de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, en 1948, la surveillance des cessez-le-feu est une composante fondamentale du maintien de la paix des Nations Unies, depuis l'Asie et le Moyen-Orient jusqu'en Europe et en Afrique. À mesure que la nature des conflits évolue et que de nouvelles

technologies apparaissent, la surveillance traditionnelle des cessez-le-feu doit s'adapter en conséquence. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, en tirant efficacement parti de la technologie, nous pouvons sensiblement améliorer les capacités de surveillance et la sécurité des soldats de la paix. L'utilisation d'avions sans pilote, de l'intelligence artificielle, d'images satellite et de détecteurs acoustiques permet une meilleure appréciation de la situation et facilite des réactions rapides, fondées sur des données, face aux violations potentielles. Les drones, par exemple, permettent une surveillance aérienne en temps réel dans les zones inaccessibles et à haut risque, atténuant ainsi les menaces à la sécurité des soldats de la paix, tandis que l'intelligence artificielle se prête à une analyse rapide d'ensembles de données complexes. La République de Corée contribue activement à la transformation numérique du maintien de la paix, notamment avec le déploiement, à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, du système *Unite Aware* qui intègre des données en temps réel pour la prise de décisions et la coordination opérationnelle. En outre, au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la Corée a lancé un projet de camp intelligent qui améliore la gestion des bases à l'échelon local. Nous sommes conscients que déployer des technologies de pointe requiert le consentement du pays hôte. Bien que certains gouvernements restent circonspects, une coordination plus étroite avec les États hôtes et l'accent mis sur les avantages mutuels de ces innovations peuvent contribuer à promouvoir la compréhension et l'adhésion.

Deuxièmement, instaurer un climat de confiance à long terme entre les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les pays et populations hôtes est essentiel à l'exécution effective des mandats liés à un cessez-le-feu. Si la plupart des missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas habilitées à imposer le respect d'un cessez-le-feu, elles ont pour mandat d'observer et de signaler les violations. Il est donc indispensable que les États hôtes respectent pleinement la liberté de circulation des missions pour garantir la mise en œuvre efficace de leur mandat. Il va sans dire que les menaces et les attaques contre les soldats de la paix, comme celles qui visent la FINUL et la MONUSCO, sont inacceptables et doivent être condamnées sans équivoque.

Dans le même temps, les missions de maintien de la paix doivent se rapprocher des communautés locales afin de veiller à la pérennité du consentement du pays hôte. Les mesures de confiance sur le terrain, comme les patrouilles conjointes qu'effectuent la FINUL et l'Armée libanaise ou les actions de proximité menées dans la zone de séparation par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, sont déterminantes. De même, les soldats de la paix coréens déployés à la FINUL et à la MINUSS ont lancé auprès des communautés locales des actions de proximité allant d'une assistance médicale à un soutien au secteur agricole. De surcroît, la lutte contre la désinformation et la mésinformation est de plus en plus primordiale pour entretenir la confiance du public, comme nous le voyons dans le cas de la MONUSCO.

Troisièmement, les partenariats avec les États Membres et les organisations régionales sont essentiels pour la bonne mise en œuvre du mandat de surveillance du cessez-le-feu ainsi que pour la formation des soldats de la paix des Nations Unies et le renforcement de leurs capacités. L'expérience de la MONUSCO, notamment la fourniture de conseils techniques et l'échange d'informations avec les forces de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le cadre du Centre d'opérations conjoint, illustre l'importance de la collaboration et de la complémentarité avec les organisations régionales. Cette coopération a fait ses preuves s'agissant de renforcer les capacités opérationnelles de la MONUSCO et de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique

du Congo. La Corée a dispensé une formation spécialisée, notamment sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, aux pays fournisseurs de contingents de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans le cadre du programme de partenariat triangulaire Corée-ASEAN-ONU. En sa qualité de Président du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notre pays a également organisé une réunion en août 2024 pour explorer les partenariats avec les organisations régionales, en particulier dans le contexte des transitions de missions en Afrique. Nous restons déterminés à poursuivre ces discussions dans le cadre du Groupe de travail.

La semaine prochaine, à Islamabad, avec le Pakistan, la Corée accueillera la troisième réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, qui se concentrera sur le rôle de la technologie et des partenariats dans l'avenir des opérations de paix. Nous nous réjouissons de poursuivre notre dialogue lors de cette réunion, en faisant fond sur les discussions importantes d'aujourd'hui.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, ainsi que les généraux Ulisses de Mesquita Gomes et Aroldo Lázaro Sáenz pour leurs présentations extrêmement détaillées et utiles.

C'est bien d'abord à son aptitude à préserver la paix que les peuples jugent l'ONU. L'accroissement du nombre de conflits et la difficulté grandissante à rétablir la paix nous rappellent à l'exigence et à l'urgence de cette mission, à laquelle doivent s'employer, main dans la main, le Conseil, le Secrétariat, les organisations régionales et les pays contributeurs de troupes, qui reçoivent l'expression de notre reconnaissance et notre soutien actif. Le Conseil s'est réuni il y a deux semaines déjà pour un débat public sur le maintien de la paix, organisé par la présidence danoise (voir S/PV.9884). Ce débat a illustré l'impératif que représente l'adaptation des opérations de maintien de la paix aux défis contemporains. Dès lors, je souhaiterais insister sur trois points.

Premièrement, les opérations de maintien de la paix doivent s'acquitter de leur mandat en s'adaptant à des contraintes de terrain et des réalités politiques changeantes. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sont deux exemples parlants à cet égard. Ces deux missions font face à des crises graves et trouvent les moyens de poursuivre leur action en faveur de la paix dans des conditions très dures. Nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer la sécurité des Casques bleus et nous assurer qu'ils disposent des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les mandats que le Conseil leur confie. Qu'il me soit permis en particulier de saluer les performances du personnel en uniforme. La France soutient le développement de systèmes d'évaluation de la performance, afin d'améliorer la planification stratégique et opérationnelle intégrée et de contribuer à la mise en œuvre efficace et complète des mandats.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix ont fait leurs preuves en matière d'appui à un cessez-le-feu. L'observation des cessez-le-feu remonte à plus de 75 ans. Et c'est une tâche toujours actuelle : plus de la moitié des opérations en cours la remplissent. Le Conseil ne doit pas hésiter à y recourir lorsqu'une situation s'y prête, partout dans le monde, car il en a le savoir-faire et la légitimité. Une fois mandatées, les opérations doivent bénéficier de toute la latitude requise pour que les commandants de force puissent opérer les ajustements qu'ils estiment nécessaires au gré des évolutions de la situation locale. Ainsi, la FINUL travaille au renforcement de sa posture, de sa présence et de son profil dans le contexte de l'accord de cessation des hostilités de novembre 2024. Poursuivre, accélérer et amplifier ce travail est essentiel. Soutenons ces efforts, auxquels la France prend sa part, pour encourager

la dynamique positive enclenchée depuis l'accord, en vue d'une mise en œuvre complète de la résolution 1701 (2006). Comme l'a rappelé la résolution 2773 (2025), la question du rôle de la MONUSCO dans le cadre de la supervision et de la mise en œuvre d'un cessez-le-feu se posera en cas d'accord des parties, dans le contexte des efforts régionaux et internationaux en cours. Les propos du général Gomes confirment que la force qu'il commande a toutes les capacités nécessaires pour procéder rapidement à une adaptation en ce sens, en fonction des besoins.

Pour autant, et c'est mon troisième point, les missions doivent disposer des capacités modernes nécessaires à la mise en œuvre de leur mandat. Pour contrôler avec efficacité le respect d'un cessez-le-feu, les forces déployées doivent disposer de moyens performants, utilisant des technologies modernes de recherche de l'information et d'acquisition d'images de haute définition, mais aussi de capacités de vision nocturne, comme des drones de dernière génération ou des caméras fixes. C'est loin d'être un sujet secondaire, c'est un sujet tout à fait important car une force sans moyens est une force diminuée. Cela impose que les ressources financières suffisantes leur soient allouées et que des programmes adéquats de formation soient mis en place. En outre, il est essentiel que les Casques bleus soient autorisés à utiliser ces nouvelles capacités critiques, ce qui n'est pas toujours le cas. La coopération entre les États hôtes, les opérations et le Conseil doit s'approfondir pour surmonter les réticences, lever les freins existants et travailler en bonne intelligence au service des objectifs politiques communs. La Conférence ministérielle de Berlin, le mois prochain, avec son processus préparatoire à Islamabad, nous permettra d'aborder ces questions cruciales pour l'avenir du maintien de la paix.

Pour finir, je souhaite, au nom de la France, saluer le travail remarquable des soldats de la paix déployés dans le cadre de la FINUL, de la MONUSCO et de l'ensemble des opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil, rendre hommage à celles et ceux qui sont tombés en mission ou qui ont subi des blessures graves au services des Nations Unies, et rappeler l'impérieuse obligation de respecter les Casques bleus et l'ensemble des personnels humanitaires.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. Il me revient donc de remercier le Secrétaire général adjoint et les commandants des forces pour leurs explications et les assurer de notre soutien aux missions dont ils ont la responsabilité.

*La séance est levée à 12 h 10.*